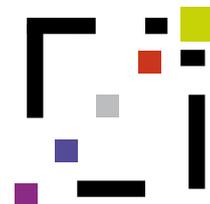


Agglomération lyonnaise
Beaujolais
Boucle du Rhône en Dauphiné
Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
La Dombes
Monts du Lyonnais
Nord-Isère
Ouest lyonnais
Rives du Rhône
Roannais
Sud Loire
Val de Saône-Dombes

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

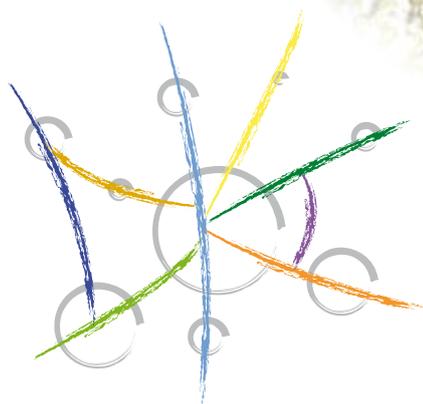
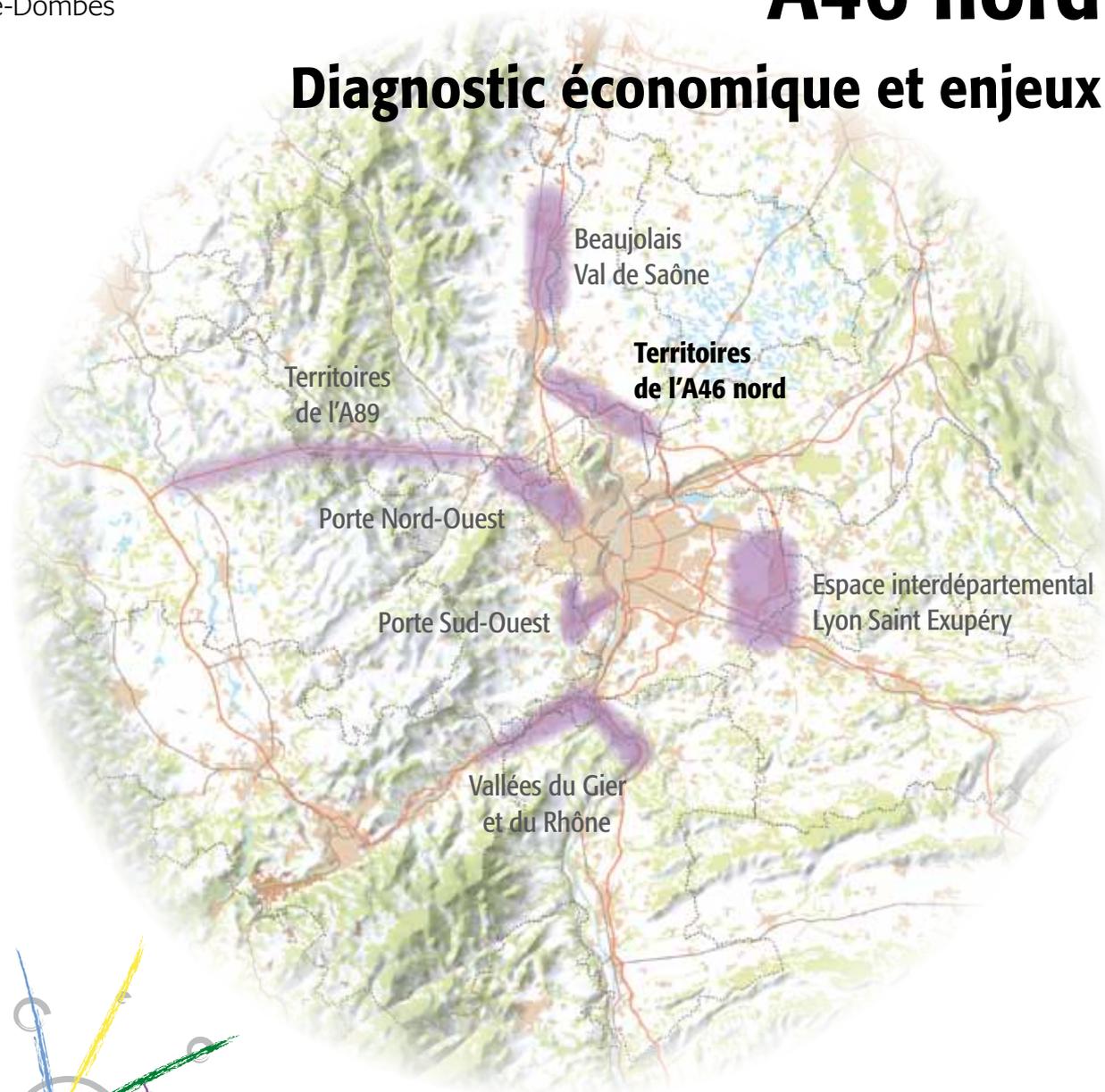


Espaces d'interface **métropolitains**

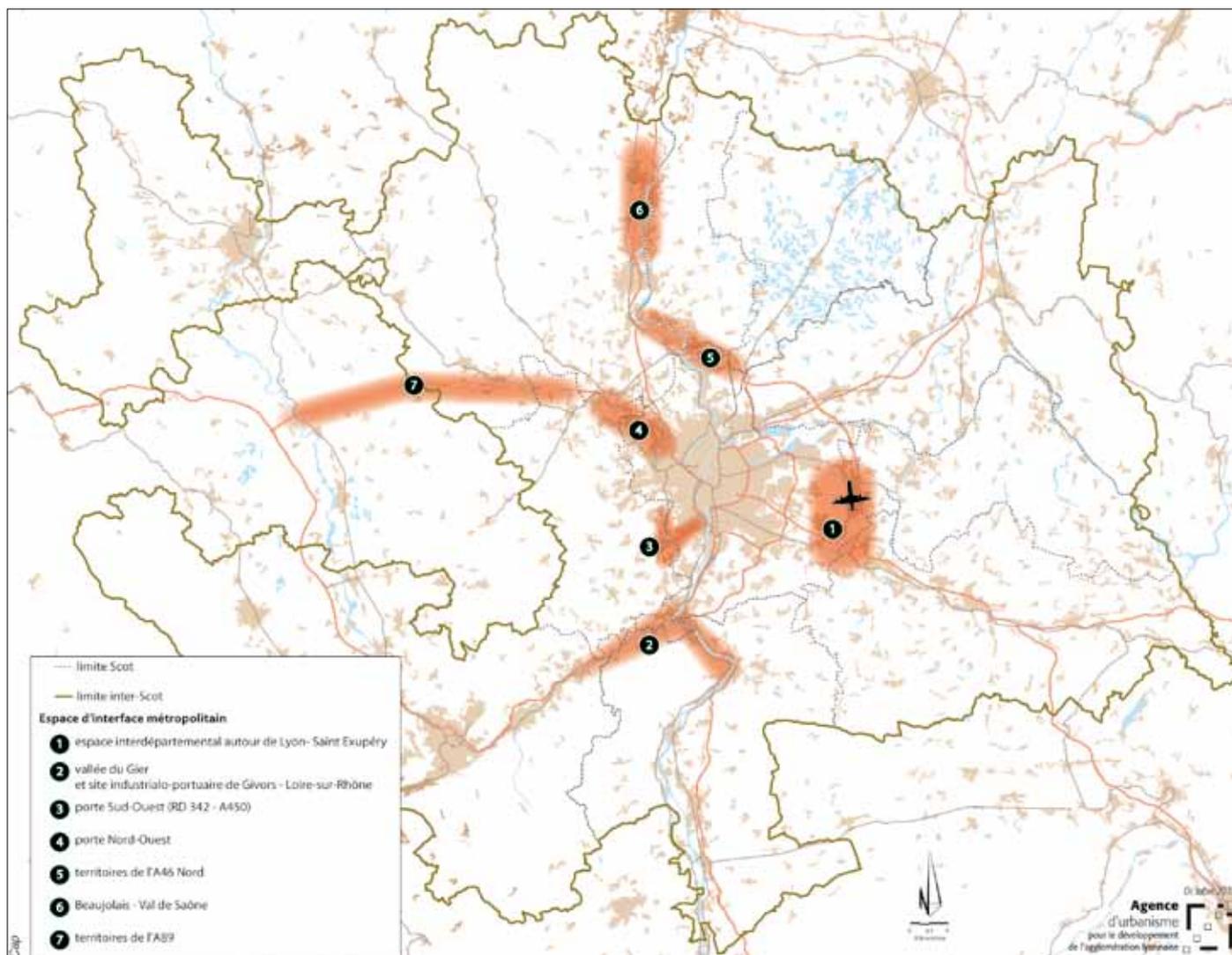
Inter-Scot - novembre 2010

A46 nord

Diagnostic économique et enjeux



Les espaces d'interface métropolitains



La septième rencontre des présidents de l'inter-Scot, organisée en novembre 2007 à l'initiative du Scot des Rives du Rhône, a porté sur l'organisation du développement économique de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cette rencontre s'est traduite par le partage d'un certain nombre de principes d'aménagement et de développement des grands espaces économiques.

Au-delà de la priorité affichée de suivre et promouvoir les grands sites économiques métropolitains, les présidents de Scot ont souhaité qu'une attention particulière soit portée aux espaces en situation d'interface.

Les Espaces d'interface métropolitains (EIM) sont des territoires dont les enjeux de développement concernent plusieurs territoires et pour lesquels des stratégies d'aménagement et de développement coordonnées s'avèrent nécessaires entre Scot, mais aussi, de manière plus opérationnelle, entre EPCI.

Sept territoires ont été définis comme espaces d'interface métropolitains. Premier espace étudié ici, un territoire particulier, que l'on définit par l'infrastructure autoroutière qui le traverse : l'A46 nord et les territoires environnants, qui dépendent de cinq Scot différents : Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, la Dombes, Val de Saône-Dombes, Beaujolais et Agglomération lyonnaise.

L'objectif de ces travaux est d'apporter aux décideurs locaux des éléments de connaissance leur permettant de bâtir leur stratégie au regard du contexte global et en fonction des choix des territoires voisins.

Pourquoi l'espace d'interface métropolitain A46 nord ?

Un territoire de limites, à l'interface de cinq Scot et de deux départements

Cet espace se situe à l'interface de cinq Scot (Bugey Côtière Plaine de l'Ain, Agglomération lyonnaise, Dombes, Val de Saône-Dombes et Beaujolais) et de deux départements, l'Ain et le Rhône.

Ses perspectives de développement sont donc aujourd'hui multiples. Chaque Scot, chaque EPCI, voire chaque département développent ses propres politiques d'aménagement et de développement. Il s'agit donc de favoriser une plus grande cohérence entre ces différentes stratégies.

Une infrastructure, catalyseur de développement

Au-delà des limites administratives, l'infrastructure autoroutière A46 nord d'un côté, et la Saône de l'autre, viennent accentuer l'effet coupure.

L'A46 nord a constitué un véritable catalyseur de développement économique ces vingt dernières années. Nombre de sites d'activités se sont en effet développés en lien avec cette infrastructure.

De nombreux projets de création ou d'extension de zones existent le long d'une infrastructure qui deviendra le grand axe est-ouest du nord de l'agglomération.

Un territoire peu contraint et attractif

Territoire constitué de plateaux et de plaines agricoles, excellentement desservi, l'EIM A46 nord bénéficie d'une forte attractivité pour le développement économique.

L'A46 nord, qui s'est développée en limite de territoires, a créé des « interstices administratifs », c'est-à-dire des espaces coupés du reste de la commune, car situés de l'autre côté de l'infrastructure, et dont les enjeux de développement sont intimement liés à ceux d'autres communes (ex. : partie est de la commune de Cailloux-sur-Fontaines située à l'est de l'A46). Sur ces espaces, les enjeux de coopération avec les territoires voisins sont d'autant plus forts.

Enfin, les interactions sont nombreuses entre les territoires qui composent ce vaste espace : déplacements domicile-travail, liens clients-fournisseurs, achats et loisirs...

Se centrer sur une infrastructure : un regard nouveau

Le choix délibéré de changer la focale habituelle, de se centrer, dans cette approche, non pas sur un territoire administratif, mais sur un ensemble économique organisé autour d'une infrastructure permet de mettre en avant les caractéristiques et les enjeux de développement et de coopération future au-delà des limites géographiques et administratives.



Train de marchandises à Quincieux

Une équation difficile à résoudre

Des enjeux difficilement conciliables ?

L'enjeu de cohérence est simple à énoncer, mais l'atteinte de plusieurs objectifs antithétiques s'avère toutefois difficile. Il s'agit en effet de concilier trois orientations contradictoires :

- maintien de l'A46 nord comme une autoroute de contournement nationale à haut niveau de service,
- préservation de la couronne agricole de l'agglomération (plateau dombiste, plaine des Chères) et des liaisons vertes métropolitaines (liaisons depuis le Val de Saône et Rhône amont vers les vastes espaces de la Dombes),
- volonté de développement économique des territoires.

Une pression qui va s'accroître

Le trafic sur l'A46 nord est d'ores et déjà important. Il est compris entre 36 000 véhicules/jour* entre Quincieux et Genay et 79 000 véhicules/jour entre Rillieux-la-Pape et le « noeud des Iles » (échangeur A46/A42).

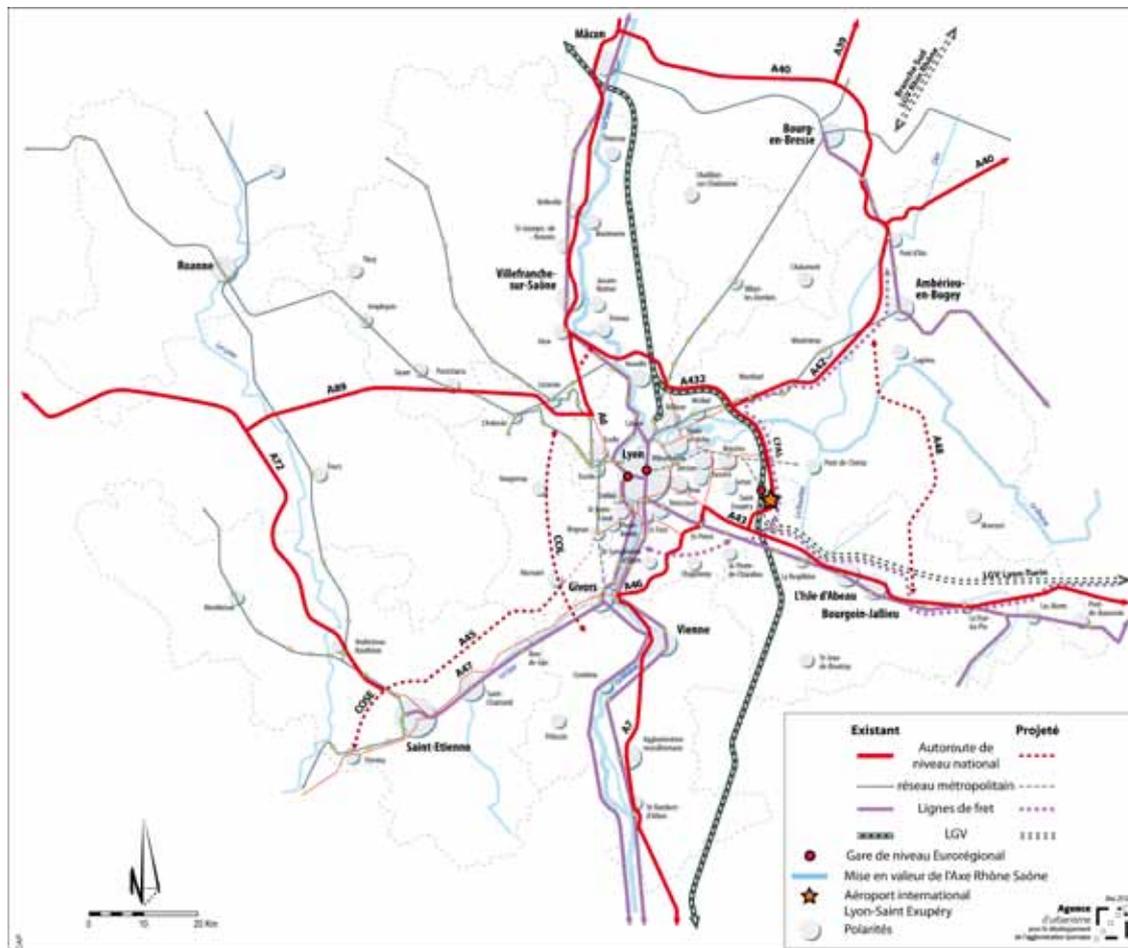
Deux projets de nouvelles infrastructures autoroutières, le barreau A6-A46 à l'ouest, le bouclage sur l'A432 à l'est, permettront une liaison nationale est-ouest efficace par le nord de l'aire métropolitaine, et entraîneront un accroissement du trafic sur l'infrastructure existante. Le maintien de l'A46 nord comme une autoroute de contournement de niveau national « efficace » suggère la limitation des trafics d'échanges et des dessertes locales (cf. carte ci-dessous).

L'accessibilité aux espaces d'activités sera améliorée avec la création d'un demi-diffuseur au niveau de Mionnay. Ceci favorisera la commercialisation des futurs sites d'activités environnants (ZA Mionnay et de Civrieux), mais accroîtra dans le même temps la pression sur les espaces naturels et agricoles.

Cette accessibilité routière facilitée rend dès lors indispensable de conduire parallèlement une réflexion sur l'amélioration de la desserte en transports en commun et TER des espaces d'activités.

* source Coraly

Réseau autoroutier et principales lignes ferroviaires de l'aire métropolitaine



Comment conjuguer protection des espaces naturels et agricoles et développement économique des territoires ?

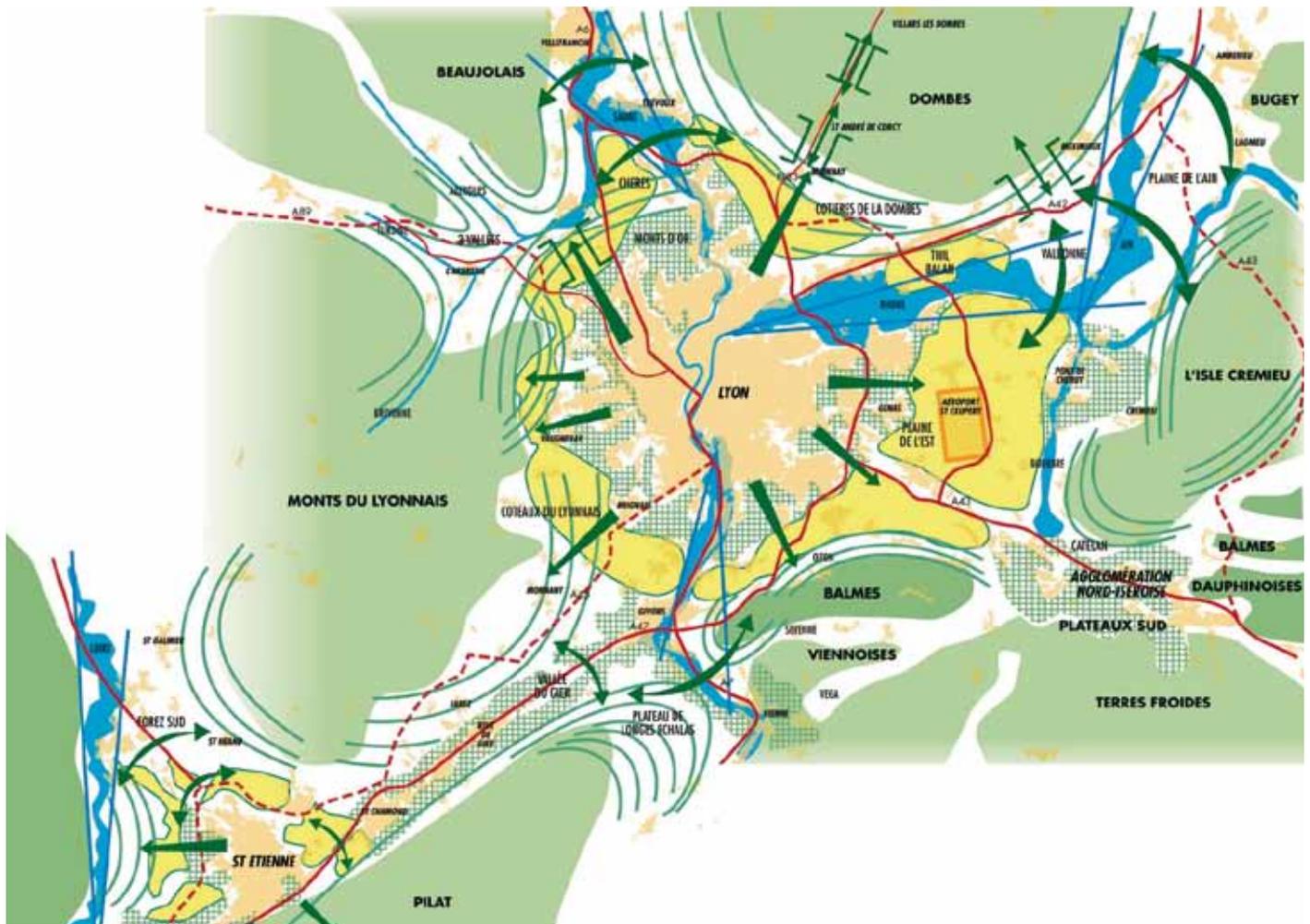
Les réflexions conduites dans le cadre de l'inter-Scot ont largement montré, s'il en était besoin, le processus continu d'artificialisation des sols, par un développement résidentiel et économique non maîtrisé suite à la réalisation de nouvelles infrastructures routières.

Pourtant, la Directive territoriale d'aménagement approuvée en 2007 réaffirme le nécessaire maillage des

espaces naturels et agricoles de la métropole lyonnaise et la préservation de la couronne verte (et agricole) d'agglomération, à laquelle appartient l'espace traversé par l'A46 nord.

L'activité agricole représente une activité économique à part entière. Elle joue un rôle clé dans la gestion et la préservation des paysages. Le fonctionnement agricole de ce territoire ne se limite pas aux périmètres administratifs. Les connexions sont là encore nombreuses. Beaucoup d'espaces agricoles du Franc lyonnais sont exploités par des agriculteurs extérieurs au territoire Sepal.

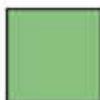
Réseau maillé de la Directive territoriale d'aménagement



Source : extrait DTA, page 48, octobre 2006

Cœur vert

Territoires ressourcés du milieu naturel, rural, paysager et récréatif. Enjeux : maintien de la vue rural, protection et valorisation du patrimoine naturel et écologique, qualité des usages. Organisation de la fréquentation locale, incompatibilité avec les projets de grandes infrastructures.



Espaces de transition

Zone de contact et d'échanges entre les grands sites naturels et urbanisés. Fortes pressions résidentielles et nombreux projets d'infrastructures. Enjeux : espaces de vigilance, maintien du mitage, structuration du développement et maintien de l'ordre en espaces ouverts agricoles ou qualifiés, renforcement des continuités fonctionnelles et écologiques avec les cœurs.



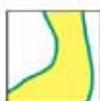
Corridor eau

Ensemble des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect du cours d'eau (de mouvoir et majeur, zones d'extension maximale des crues, et milieux naturels liés aux zones humides). Enjeux : territoires essentiels au fonctionnement du système vert et au système eau. Prise en compte des logiques et solidarités entre bassins, du risque et de la valeur écologique de ces axes de liaisons.



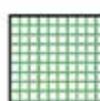
Couronne verte d'agglomération

Enclavement circulaire d'un réseau d'espaces ouverts en limite des grands fronts urbains. Enjeux : contenir l'expansion urbaine en développant les fonctions paysagères, agricoles périurbaines, récréatives et écologiques de ces territoires, maintenir l'épaisseur de la couronne et éviter son fractionnement par les infrastructures.



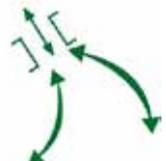
Trame Verte

Principe de continuité d'espaces non-bâti à l'intérieur du tissu urbain dense. Vocation paysagère et de loisirs de proximité, complémentaires de l'espace public urbain. Enjeux : pénétration de la nature en ville, maintien des conditions écologiques, aération du tissu urbain, qualité du cadre de vie, régulation des eaux de surface, liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.



Liaisons et coupures vertes

Principe de continuité territoriale nécessaire au fonctionnement du système vert par la préservation des échanges (comités écologiques, contact et accès du public) et la structuration des paysages (coupures vertes) à l'échelle métropolitaine ou locale. Enjeux : identification et prise en compte dans les documents de planification locaux, valorisation.



De même, certains maraîchers de Caluire et Rillieux ont recomposé leurs exploitations sur les terres fertiles de part et d'autre de l'A46 nord.

En dehors du Franc lyonnais et de la Dombes, le secteur de la Plaine des Chères, à cheval entre les Scot de l'Agglomération lyonnaise et du Beaujolais, constitue également une unité agricole d'une grande valeur, que le Scot et le Projet d'intérêt général (PIG) permettent de préserver de l'urbanisation.

La préservation de la ressource en eau, et notamment de l'approvisionnement en eau potable, doit être également une priorité (protection des périmètres de captage...).

L'espace Franc lyonnais/Val de Saône/Dombes constitue en outre un vaste noyau de biodiversité. Des corridors écologiques participent à la connexion des milieux naturels, malgré la persistance de quelques « points obstacles », liés principalement aux infrastructures.

Enfin, entre Franc lyonnais et Dombes se situe une des principales liaisons vertes de la métropole à préserver.

Un espace qui accueille un chapelet de sites d'activités diversifiés

Deux zones d'activités industrielles des années 1960 et 1970 : les zones industrielles (ZI) Lyon-Nord (Neuville/Genay) et Perica (Rillieux-la-Pape/Caluire-et-Cuire)

Ces zones font l'objet d'une politique de requalification menée par le Grand Lyon depuis une dizaine d'années. Les contraintes et enjeux de ces deux espaces économiques diffèrent sur plusieurs aspects.

Perica subit un certain enclavement qui limite les possibilités de développement des activités générant du trafic. En revanche, sa position plus centrale dans l'agglomération et sa desserte améliorée par l'arrivée de la ligne de trolleybus C2 seront de nature à favoriser son renouvellement et la mutation d'une partie du parc vers davantage d'activités tertiaires (services aux entreprises...).

La ZI Lyon-Nord est soumise, quant à elle, à deux contraintes fortes pour son développement : les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et technologiques (PPRT). Elle dispose en revanche d'un embranchement ferré à valoriser.

De nombreux sites d'activités qui ont vu le jour dans les années 1980, 1990 et 2000

Après les grandes zones industrielles qui ont connu leur essor dans les années 1960-1970, une deuxième génération d'espaces d'activités s'est développée dans les années 1980 et surtout dans les années 1990 et 2000 grâce à l'effet « A46 nord ».

C'est le cas des zones d'activités de Neyron ou Miribel, à proximité des diffuseurs, ainsi que des zones de Trévoux, Reyrieux, Massieux, Quincieux ou Anse. Contrairement aux espaces économiques des années 1970, ces sites, de plus petite taille, sont commercialisés par des collectivités différentes, d'où une certaine tendance à la dispersion.

Des projets de création ou d'extension de zones d'activités qui viennent renforcer l'offre à proximité de l'A46 nord

Les espaces d'activités situés le long de l'A46 nord sont les espaces de développement économique privilégiés des EPCI de l'Ain (Communauté de communes de Miribel et Plateau, Communauté de communes Centre Dombes, Communauté de communes Saône Vallée).

Les projets de création ou d'extension de zones d'activités sont tous situés non loin les uns des autres, à proximité de l'infrastructure autoroutière. Relativement nombreux et potentiellement concurrents, ils restent assez limités dans leur superficie (20 à 30 hectares en moyenne), mais représentent plus de 200 hectares d'offre foncière économique nouvelle à 20-30 ans.



ZI Lyon-Nord Neuville-Genay

Un territoire encore très industriel

Près de 36 000 emplois sur les communes de l'espace d'interface

Au recensement 2006, les communes de l'espace d'interface comptaient près de 36 000 emplois (salariés publics et privés et non salariés).

Les communes du Grand Lyon représentent près de la moitié de ces emplois avec trois pôles principaux : Rillieux-la-Pape (9 735 emplois), Genay (3 160 emplois) et Neuville-sur-Saône (3 539 emplois).

Miribel (5 117 emplois) et Trévoux

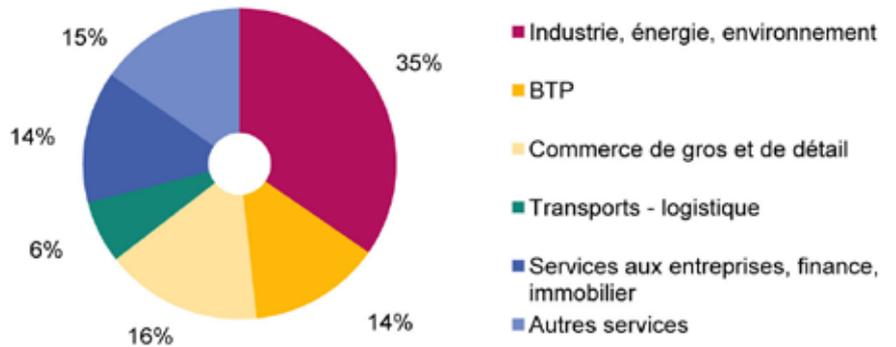
(3 734 emplois) sont les deux principales polarités économiques hors Grand Lyon.

Un territoire encore industrialisé

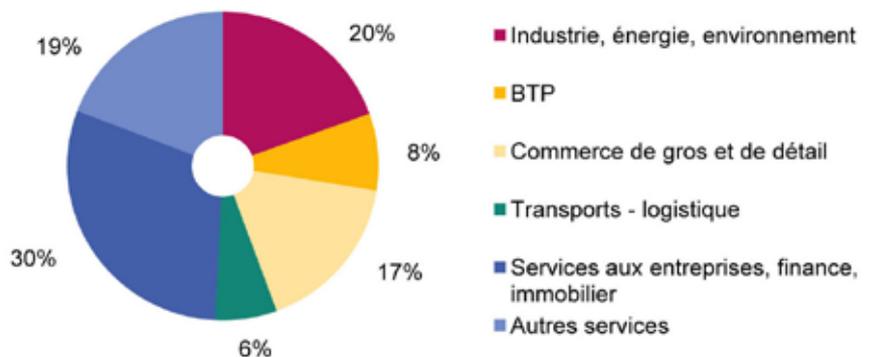
Plus d'un emploi salarié privé sur trois est encore industriel, contre un emploi sur cinq en moyenne dans l'aire urbaine de Lyon.

À l'inverse, les services aux entreprises apparaissent sous-représentés (14 % de l'emploi contre 30 % en moyenne dans l'aire urbaine de Lyon).

Espace d'interface

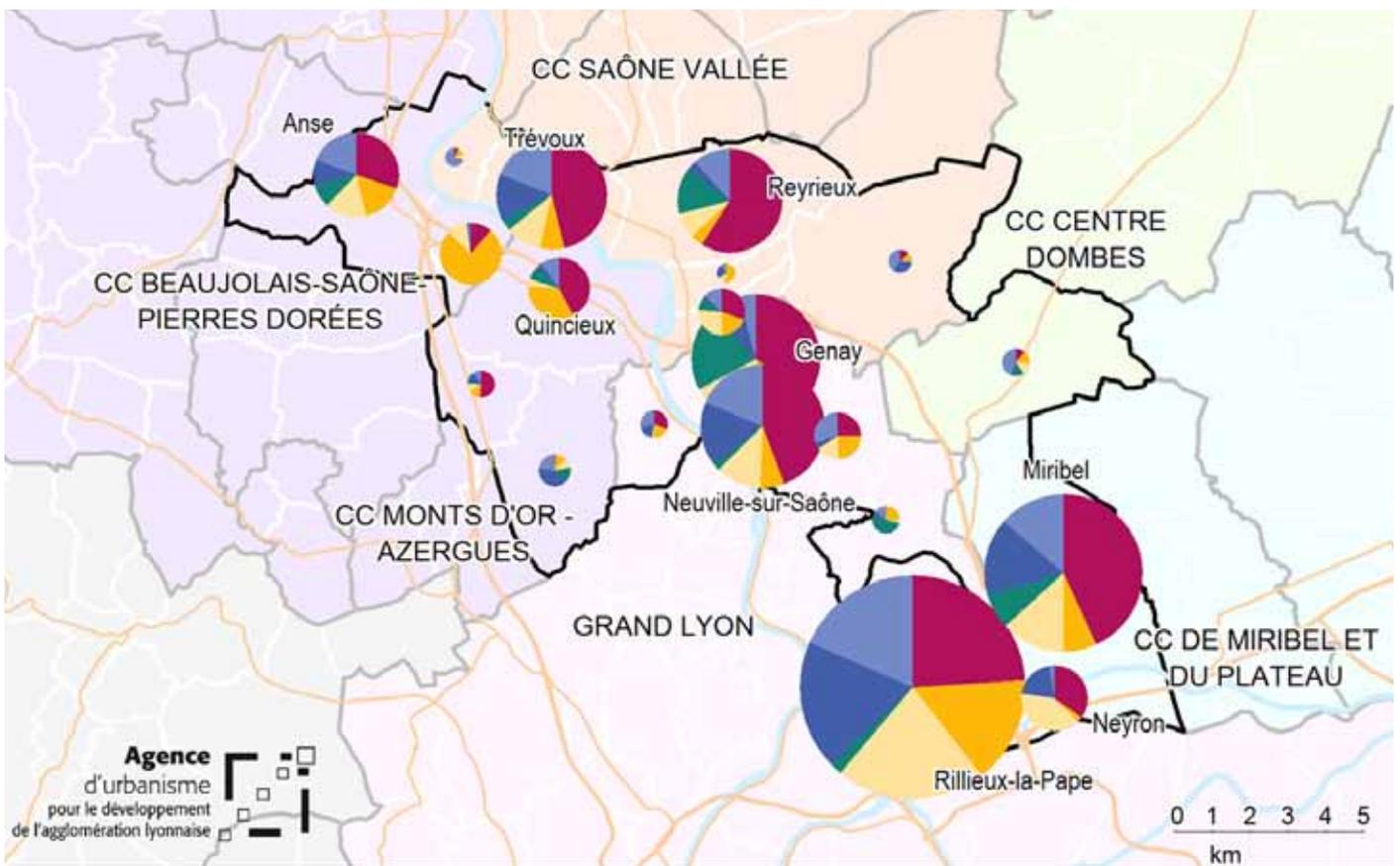
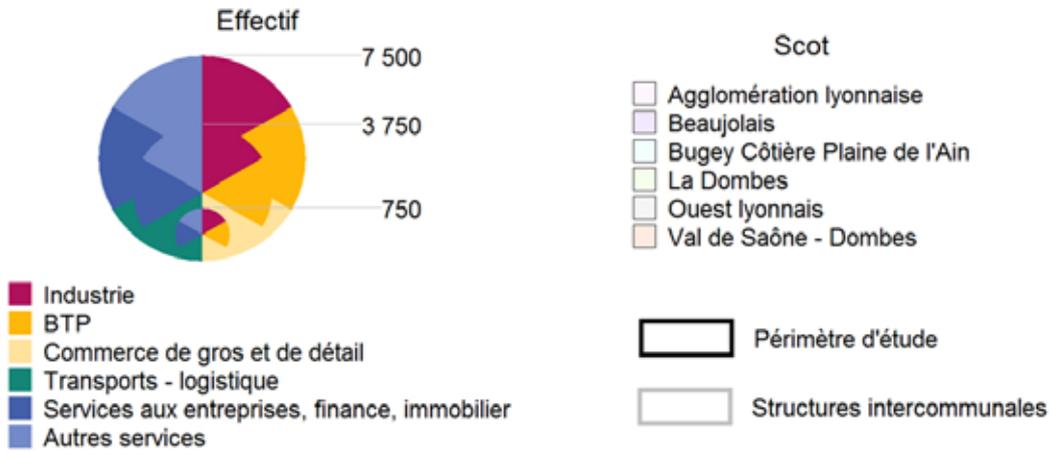


Aire urbaine



Source : Pôle Emploi 31-12-08

Répartition de l'emploi salarié privé par grand secteur d'activité



Source : Pôle Emploi 31-12-08

Des dynamiques d'emploi qui diffèrent selon les territoires et les secteurs d'activités

Des fleurons de l'industrie

Territoire peu mis en avant, car ne bénéficiant pas de sites dits « d'intérêt métropolitain », il accueille néanmoins, dans les nombreuses zones d'activités qui le composent, de grandes entreprises, dont certaines font partie des leaders nationaux ou mondiaux sur leur segment de marché.

Les secteurs industriels les plus spécifiques du territoire, au regard de la moyenne dans l'aire urbaine de Lyon, sont :

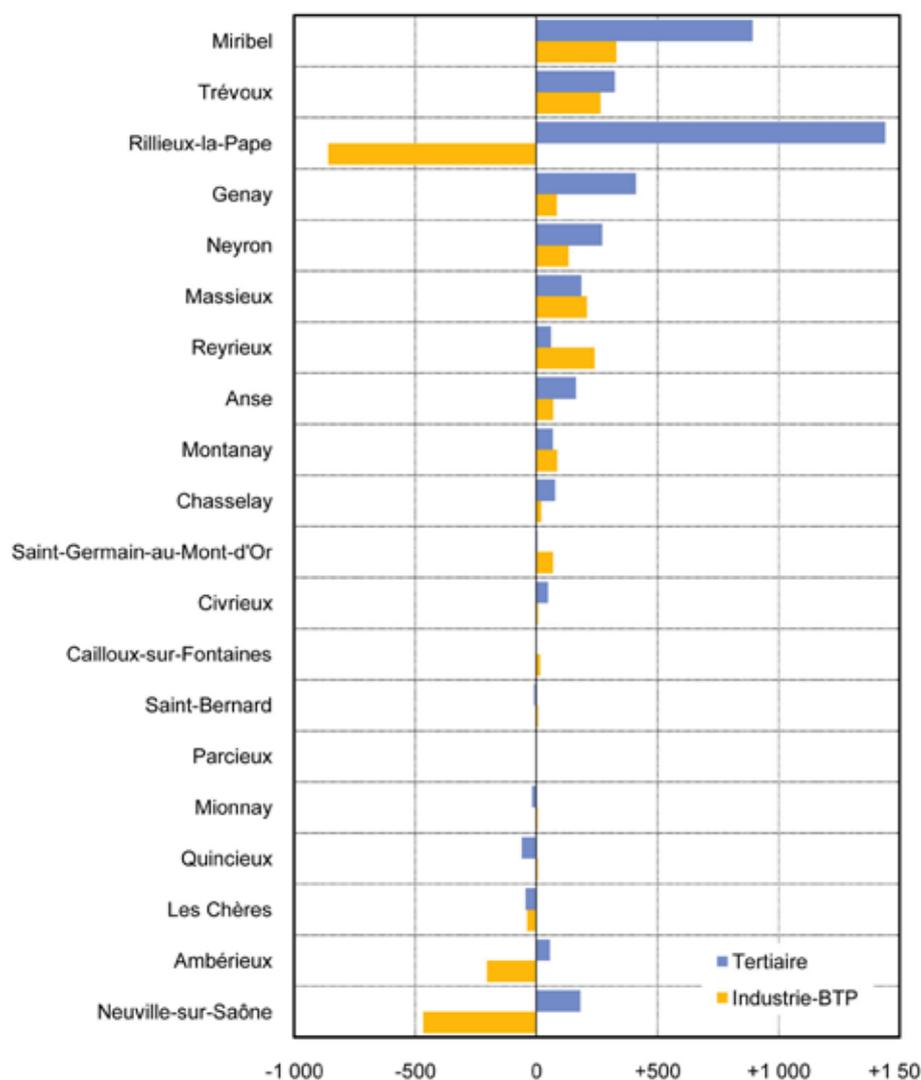
- la fabrication de machines et d'équipement avec des établissements tels que Danfoss (Reyrieux et Anse) ou Technibel (Reyrieux), Rousseau (Neuville-sur-Saône), Contitech anoflex ou Carrier à Rillieux-la-Pape, la plasturgie-matériaux avec ITW Bailly Comte à Genay, Sotra Seperef et Imerys TC à Quincieux, Duqueine Rhône-Alpes à Massieux...
- la chimie-pharmacie avec Sanofi à Neuville-sur-Saône, Cotelle à Rillieux-la-Pape, BASF Agri et Coatex à Genay...
- l'industrie textile-habillement avec Lejaby à Rillieux-la-Pape, Tissus techniques de Trévoux et Tournier Bottu à Trévoux... Autre secteur important, avec près de 3 800 emplois, la construction apparaît spécifique avec de grands établissements tels que Forclum à Ambérieux, Fontanel à Quincieux ou Sobeca à Anse et une multitude d'artisans.

Une croissance de l'emploi élevée dans la moyenne de l'aire urbaine de Lyon

L'analyse de l'évolution de l'emploi à l'échelle communale montre parfaitement la dynamique économique de ces dix dernières années et le développement des différentes zones d'activités. Avec +17 % de croissance moyenne de l'emploi depuis 1998, les communes du périmètre « EIM A46 nord » se situent dans la moyenne de l'aire urbaine de Lyon (+19 %).

Grâce au développement de ses zones d'activités, Miribel, Trévoux, Rillieux-la-Pape (Sermentaz), Genay, Neyron, Massieux et Reyrieux sont les communes qui ont connu les plus fortes croissances.

Evolution de l'emploi par commune entre 1998 et 2008



Source : Pôle Emploi 31-12-08

Des dynamiques sectorielles différenciées

En observant plus finement les évolutions d'emplois, une dichotomie marquée se dessine entre les communes du Grand Lyon, plus proches du centre de l'agglomération (et mieux desservies par les transports en commun) et les communes hors Grand Lyon, disposant d'un foncier moins contraint et mieux desservi par le réseau autoroutier.

Le processus de tertiarisation des communes plus proches du centre de l'agglomération et de desserrement des activités industrielles apparaît assez nettement ces dix dernières années. Les communes du Grand Lyon ont connu une

baisse de l'emploi industriel supérieure à la moyenne de l'espace d'interface (-6%) : Rillieux-la-Pape (-33%), Neuville-sur-Saône (-31%) et à un degré moindre Genay (-9%). Dans le même temps, les communes de Trévoux (+28%), Reyrieux (+21%), Miribel (+13%) ou Neyron (+78%) ont gagné des emplois industriels.

Le secteur des services aux entreprises a, en revanche, connu une hausse globale dans la plupart des communes de l'espace d'interface métropolitain. Rillieux-la-Pape (+41%), Miribel (+216%), Genay (+231%), Neyron (+172%) et Trévoux (+64%) sont les communes qui ont le plus gagné d'emplois dans ce secteur.

Les établissements de plus de 200 salariés

Etablissements	Commune	Activités	Effectif
Sanofi chimie	Neuville-sur-Saône	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	800-899
Mairie de Rillieux-la-Pape	Rillieux-la-Pape	Administration publique générale	500-599
Forclum Rhône-Alpes	Ambérieux	Construction de réseaux électriques et de communication	500-599
Danfoss commercial compresseurs	Reyrieux	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	400-499
Lejaby SAS	Rillieux-la-Pape	Fabrication de vêtements de dessous	300-399
Calberson Rhône-Alpes	Genay	Transports routiers de fret de proximité	300-399
Philips France	Miribel	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	300-399
Centre hospitalier de Trévoux (Montpensier)	Trévoux	Activités hospitalières	250-299
ITW Bailly Comte	Genay	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	250-299
Neudis Leclerc	Genay	Hypermarchés	200-249
5 ^e saison	Miribel	Fabrication d'autres produits alimentaires	200-249
Fontanel	Quincieux	Construction d'autres bâtiments	200-249
Cotelle SA	Rillieux-la-Pape	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	200-249
ITM logistique international	Miribel	Entreposage et stockage frigorifique	200-249
ITM logistique international	Reyrieux	Entreposage et stockage non frigorifique	200-249
Polyclinique de Rillieux Lyon-nord	Rillieux	Activités hospitalières	200-249

Source : Insee-fichier Sirène – janvier 2010

Un espace largement dominé par la construction de locaux industriels et de stockage

Une dynamique immobilière largement tournée vers les locaux industriels et de stockage

En dix ans, l'espace d'interface A46 nord a enregistré la construction de près de 320 000 m² de locaux industriels et de stockage, contre seulement 32 000 m² de bureaux ; 46 000 m² de locaux commerciaux ont par ailleurs été mis en chantier dans l'espace d'interface.

Une forte concentration de la construction de locaux industriels et de stockage

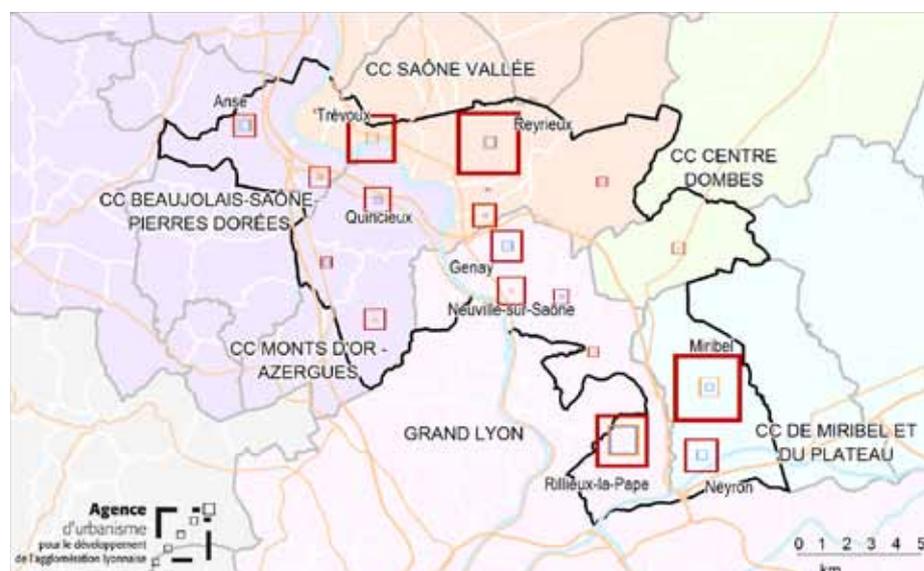
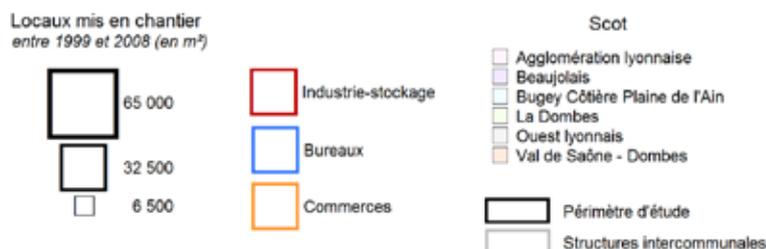
Les communes de Miribel (64 100 m²), Reyrieux (59 100 m²), Rillieux-la-Pape (42 900 m²) et Trévoux (37 200 m²) ont absorbé près des deux tiers de la construction de locaux industriels et de stockage.

Rillieux-la-Pape a accueilli près de la moitié des bureaux commencés du secteur

Avec seulement 32 000 m² de bureaux commencés depuis dix ans, l'espace d'interface métropolitain A46 nord accueille encore peu d'activités tertiaires, contrairement à d'autres espaces mieux raccordés ou plus proches du centre de l'agglomération (Parc technologique de Lyon à Saint-Priest, Pôle économique ouest...).

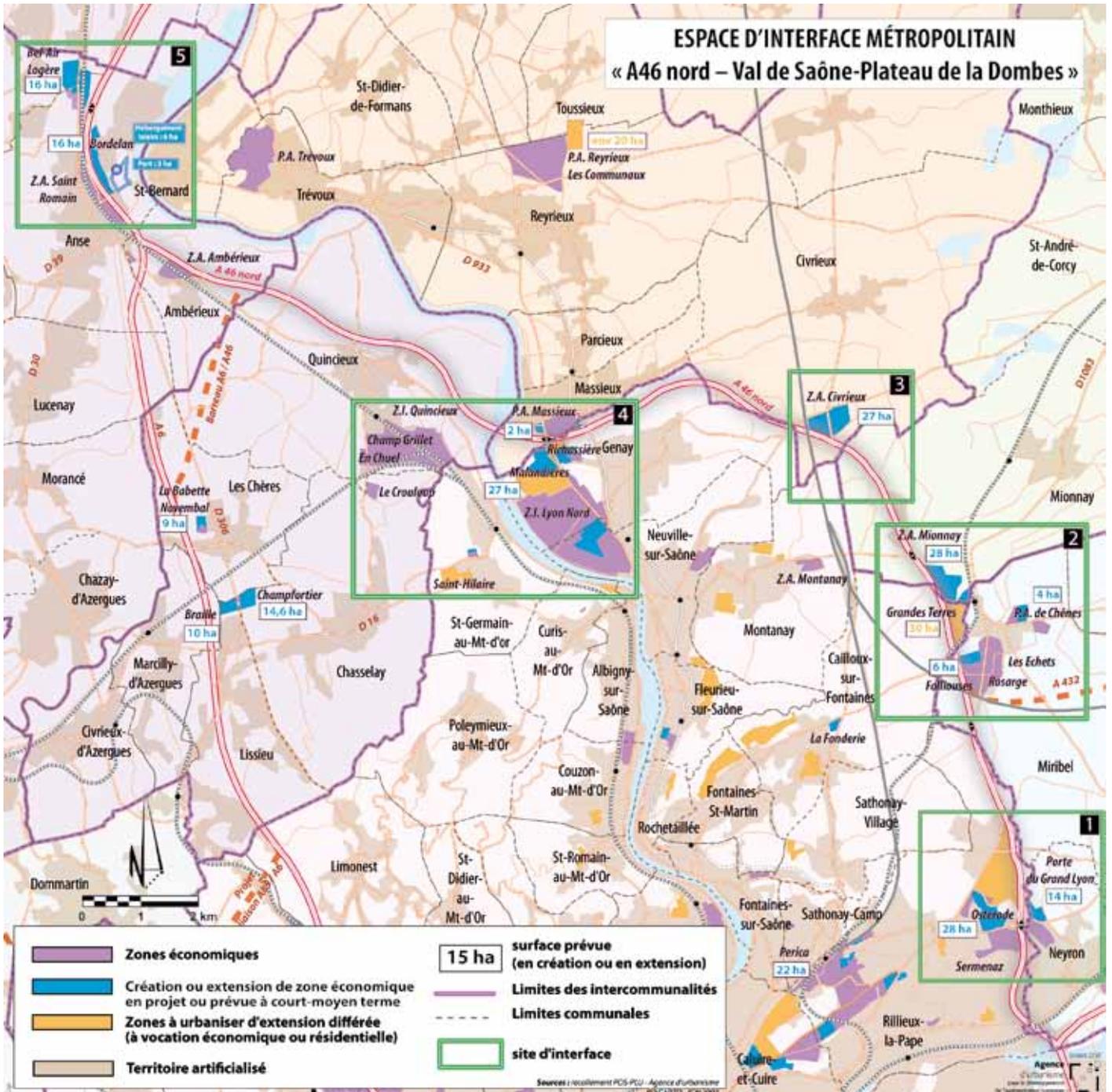
Près de la moitié des bureaux commencés dans l'EIM A46 nord l'a été dans la commune de Rillieux-la-Pape. Comme l'a déjà montré l'évolution de l'emploi, la commune, proche du centre de l'agglomération, et mieux desservie par les transports en commun, connaît un processus de tertiarisation.

Locaux commencés entre 1999 et 2008



Source : Dreal-Sitadel

ESPACE D'INTERFACE MÉTROPOLITAIN « A46 nord – Val de Saône-Plateau de la Dombes »



Un espace d'interface métropolitain, cinq sites de projet ?

De l'espace d'interface A46 nord...

Les analyses menées sur l'ensemble du périmètre « espace d'interface » et le recensement des différents sites d'activités existants ou en projet conduisent à découper ce vaste espace en cinq séquences à enjeux : les sites d'interface.

Au-delà des problématiques communes liées à l'impact des infrastructures ou à la préservation de la couronne agricole, des enjeux de coopération plus opérationnels se font en effet jour à une échelle plus fine.

Pourquoi ces cinq sites ? Plusieurs critères ont conduit à les sélectionner :

- le premier d'entre eux est leur situation d'interface,
- second critère, l'existence de projets de création ou d'extension de sites d'activités, qui auront un impact direct sur les territoires voisins,
- enfin, des projets d'envergure, de plus long terme, qui touchent plusieurs communes d'EPCI différents et qui auront un impact sur le fonctionnement de l'aire métropolitaine (ex. : projet de création d'un port).

... à cinq sites de projet

1. Neyron/Rillieux-la-Pape

Au sud-est, l'espace situé au niveau du premier diffuseur après le nœud des Iles, à l'interface des communes de Rillieux-la-Pape et Neyron, autour des zones d'activités actuelles de Sermenaz (Rillieux-la-Pape) et Porte du Grand Lyon (Neyron).

2. Mionnay/Miribel/Cailloux-sur-Fontaines

Second site, un peu plus au nord, celui du diffuseur des Echets et futur échangeur avec l'A432, à l'interface des communes de Mionnay, Miribel et Cailloux-sur-Fontaines, avec un projet de création d'une nouvelle zone sur la commune de Mionnay, deux projets d'extension de l'actuelle zone des Echets (Miribel) et une réserve foncière de long terme sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines.

3. Civrieux/Montanay/Mionnay

Situé à Civrieux, à l'intersection des RD 43 et 66, de la ligne LGV et de l'A46, et à proximité des communes de Montanay et Mionnay, le troisième site est celui du projet de la zone d'activités de Civrieux.

4. Massieux/Genay/Saint-Germain-au-Mont-d'Or/Quincieux

De part et d'autre de la Saône, le quatrième site d'interface est plus vaste et aux enjeux plus complexes et diversifiés. A l'interface des communes de Genay, Massieux, Quincieux et Saint-Germain-au-Mont-d'Or, il correspond aux secteurs réservés pour l'accueil d'une possible plate-forme portuaire entre Lyon et Villefranche-sur-Saône, et aux grandes zones d'activités des communes précédemment citées.

5. Anse/Pommiers/Saint-Bernard-Trévoux

Enfin, le cinquième site retenu est celui de la future zone d'activités, de loisirs et du port de plaisance du Bordelan à Anse, à proximité de Saint-Bernard, Trévoux et de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône.



Parc d'activités de Massieux

1. Neyron/Rillieux-la-Pape

Descriptif du site

Actuellement, ce site de l'EIM est occupé par deux parcs d'activités de part et d'autre de l'A46.

- A l'ouest sur la commune de Rillieux-la-Pape (Grand Lyon), le **parc d'activités de Sermenaz** (10 hectares), entièrement commercialisé aujourd'hui, qui accueille activités industrielles et tertiaires. Il fait partie de la zone franche urbaine de Rillieux-la-Pape.
- A l'est, le **parc d'activités Porte du Grand Lyon** à Neyron (Communauté de communes de Miribel et Plateau), entièrement commercialisé également. Il accueille principalement des activités industrielles et artisanales, ainsi que deux bâtiments de bureaux.

Projets et perspectives d'évolution

A court-moyen terme (d'ici à 5 ans), deux éléments d'évolution :

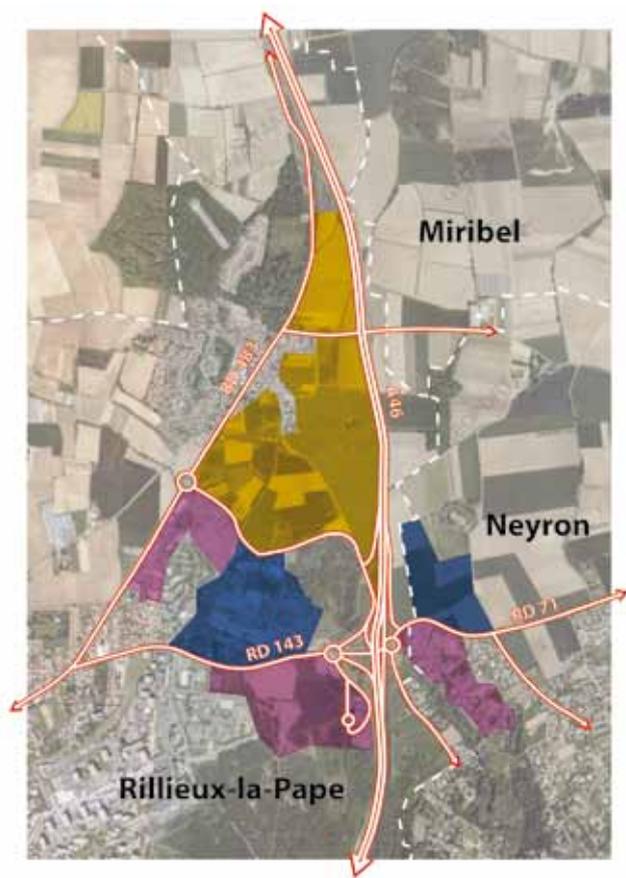
- A l'ouest sur la commune de Rillieux-la-Pape (Grand Lyon), le départ prévu du ministère de la Défense du quartier militaire d'Osterode pose la question de la vocation nouvelle de cet espace d'environ 28 hectares (économique, commerciale, résidentielle ou mixte). Le Grand Lyon réfléchit actuellement au devenir de ce site.
- A l'est, l'extension (14 hectares) du parc d'activités Porte du Grand Lyon au nord de la zone actuelle de Neyron. Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune est en révision pour permettre cette extension.

A plus long terme, l'ensemble de l'espace situé entre le bourg de Vancia et l'A46 est inscrit en « territoire urbain mixte » au Scot de l'agglomération lyonnaise. Les choix de développement futur qui seront faits sur cette vaste réserve foncière auront des impacts forts sur l'ensemble de cet espace : constitution d'une nouvelle polarité économique de

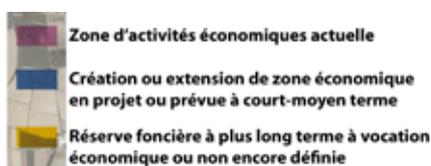
pois dans l'agglomération lyonnaise, gestion de la mixité fonctionnelle avec le bourg de Vancia...

Enjeux et questionnements

- Des potentialités foncières importantes à long terme, ce qui en fait un territoire à enjeux,
- Une complémentarité et une cohérence à rechercher entre les espaces d'activités de part et d'autre de l'A46 nord, en termes de positionnement économique et d'offre de services aux entreprises,
- L'ouverture de nouveaux espaces à proximité du diffuseur autoroutier peut être une réponse à l'enclavement de Perica pour l'accueil d'activités générant du trafic, de poids lourds notamment,
- Intégration paysagère de cette nouvelle polarité économique en façade de l'A46 nord.



Le Parc d'activités de Sermenaz à Rillieux-la-Pape



2. Mionnay/Miribel/Cailloux-sur-Fontaines

Descriptif du site

Site de Mionnay/Les Echets/Cailloux

- ZA Les Echets/Miribel : ZA Follieuses, ZA de Rosarge et PA des chênes,
- Projet de ZA Mionnay,
- Site de Cailloux : terrains agricoles, classés en AU1 (mixte), territoire urbain mixte du Scot, réserve de long terme, site non prioritaire dans le cadre du Schéma d'accueil des entreprises du Grand Lyon,
- Halte ferroviaire des Echets et proximité hameau des Echets.

Projets et perspectives d'évolution

Projet ZA Mionnay (site de 28 hectares) :

- Situé entre l'A46 à l'ouest, la voie ferrée Lyon/Bourg à l'est et la RD38 au nord, qui donnera accès au demi-diffuseur (à péage) de l'A46, au nord de la zone,

- « Effet vitrine » sur l'A46,
- Commercialisation de la ZA prévue en deux tranches sur dix ans.

Miribel : extension de la zone existante à l'ouest (5 à 6 hectares) et à l'est (4 hectares). Modification du PLU en cours. Pas de commerce.

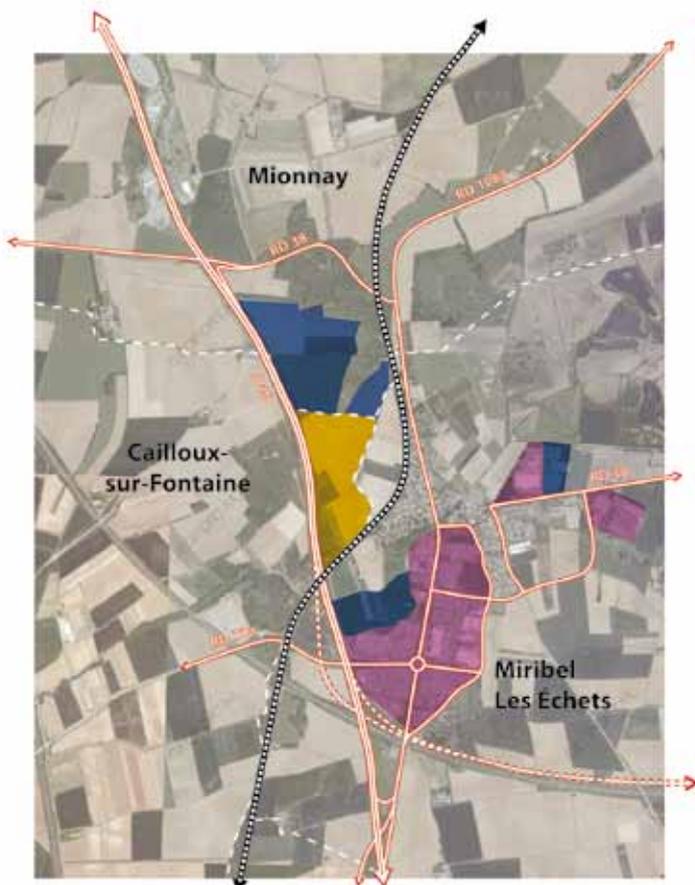
A terme, volonté des élus locaux de créer un contournement du hameau par l'est (proximité d'un marais, Znieff).

A ce jour, pas de volonté d'urbaniser la partie de la commune de Miribel à l'ouest de la voie ferrée (espace jouxtant les sites de Mionnay, Cailloux-sur-Fontaines et la halte ferroviaire).

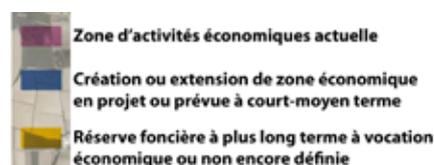
Cailloux-sur-Fontaines : réserve de long terme à vocation économique pour le Grand Lyon. Réflexion en cours du Grand Lyon sur les conditions d'une urbanisation future en cohérence avec les projets environnants.

Enjeux et questionnements

- Malgré la temporalité différente des projets, enjeu de coopération évident entre les trois communes et EPCI (réseaux, accessibilité, aménagement, positionnement économique),
- Valorisation et utilisation de la halte ferroviaire des Echets comme desserte possible des espaces d'activités ?
- Enjeu de cohabitation entre les fonctions résidentielle et économique,
- Entre A46 d'un côté et hameau des Echets de l'autre, au cœur d'une des liaisons vertes de la métropole lyonnaise, une haute qualité paysagère et environnementale doit être recherchée pour ce site.



Halte ferroviaire des Echets (Miribel)



3. Civrieux/Montanay/Mionnay

Descriptif du site

Site de Civrieux

- Espace de 26,4 hectares, situé le long de l'A46, mais sans accès direct et bloqué par la LGV Lyon/Paris à l'ouest,
- Situé à 9 km du diffuseur des Echets, à 4 km du futur demi-diffuseur de Mionnay,
- Situé à l'intersection de la RD43. Il conduit à Neuville et Saint-André-de-Corcy. De la RD66, il mène au bourg de Civrieux au nord et à Montanay et Cailloux au sud,
- Vitrine sur l'autoroute A46 nord,
- Actuellement en zone 2NAx et NC. Mise en compatibilité du POS en cours, procédure de déclaration d'utilité publique. Enquête publique lancée en juin 2010.

Projets et perspectives d'évolution

Projet de ZA Civrieux

Site de 26,4 hectares

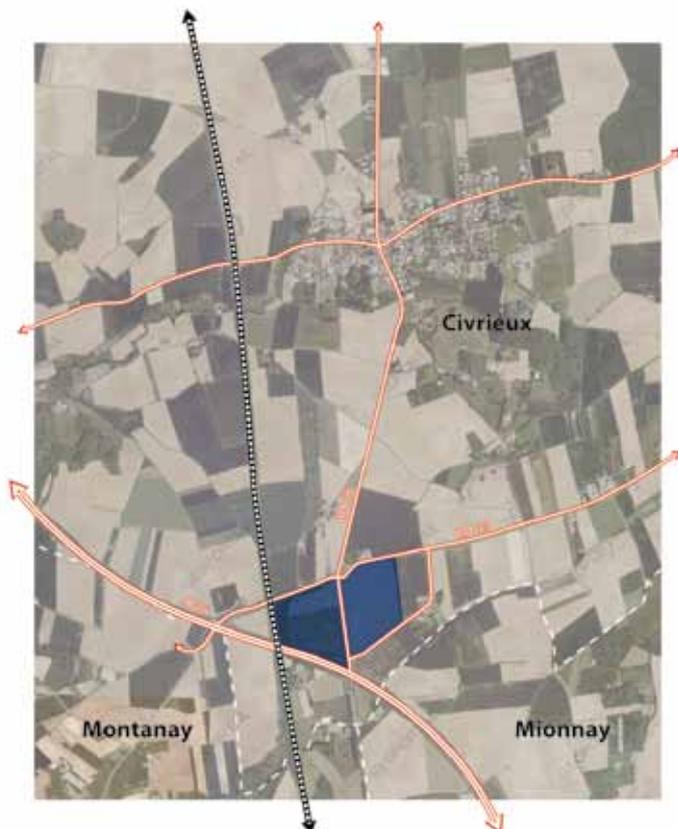
- Procédure de ZAC lancée en 2006, début des travaux été 2010.

Positionnement économique :

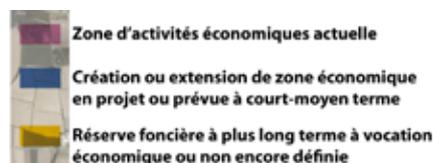
- Volonté d'en faire une zone à vocation technologique et industrielle,
- Aménagement et commercialisation gérés en régie directe par la Communauté de communes Saône Vallée.

Enjeux et questionnements

- Site éloigné des polarités urbaines définies par les Scot. Enjeu : assurer une bonne intégration de ce site dans le fonctionnement et l'environnement urbain et économique du territoire.



Entreprise Duqueine, implantation future sur la ZA de Civrieux



4. Massieux/Genay/Saint-Germain-au-Mont-d'Or/Quincieux

Descriptif du site

ZI Lyon nord (180 hectares) :

- Entrée nord de l'agglomération
- Proximité du bourg de Neuville
- Desserte autoroutière, fluviale et ferrée
- Un territoire sous contraintes : PPRI et PPRT

Parc d'activités de Massieux (11 hectares) :

- Zone hétérogène (commerces, industrie), départ prévu de Duqueine (plus gros employeur de Massieux), vers la future ZA de Civrieux.

Réserve foncière :

Les Scot de l'Agglomération Lyonnaise et du Beaujolais ont inscrit dans leur Dog la localisation d'une plateforme portuaire au niveau de Saint-Germain/Quincieux/Genay.

Il s'agit à ce stade d'une orientation d'aménagement de long terme. Aucun projet n'est à ce jour envisagé.

Le site de Genay : foncier disponible susceptible de bénéficier d'une desserte trimodale, située à proximité du diffuseur A46 Genay-Massieux, et jouxtant la ZI Lyon-nord. Contraintes : PPRNI, PPRT et champs captants.

Le site de Quincieux : moins bien desservi, non raccordé au fer aujourd'hui.

Projets et perspectives d'évolution

Priorité Grand Lyon à court-moyen terme : renouvellement et extension de la ZI Lyon nord (Malandières, Richassière) sur 27 hectares.

Relocalisation du Leclerc sur les Malandières : projet d'un pôle commercial en entrée de bourg.

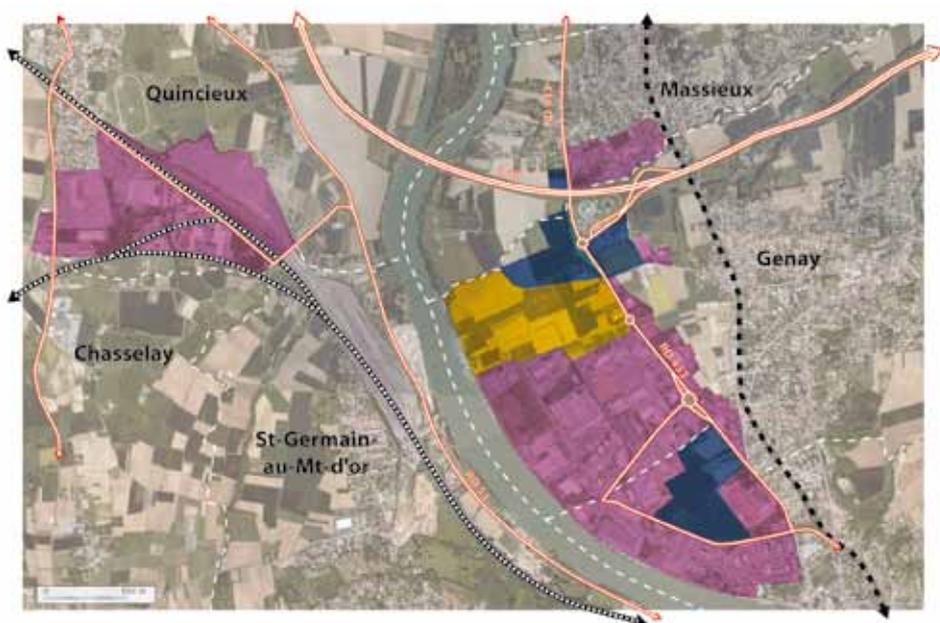
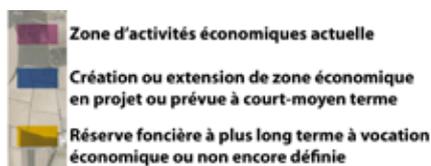
Réserves foncières à constituer pour l'accueil, à long terme, d'une **plateforme portuaire** inscrit dans un schéma métropolitain et constituant un point de soutien pour une recomposition des trafics à l'échelle métropolitaine.

Extension du parc d'activités de Massieux limitée (2 hectares) à vocation artisanale.

Projet de nouveau franchissement de la Saône ?

Enjeux et questionnements

- Site d'interface « vitrine » d'entrée d'agglomération, dont il est important de soigner la qualité paysagère,
- Requalifier et renouveler les espaces d'activités existants,
- Intégration paysagère du projet commercial de Genay,
- Valoriser le caractère trimodal du site de Genay, en lien avec le site de Quincieux.



Village d'entreprises Saône Mont d'Or

5. Anse/Pommiers/Saint-Bernard/Trévoux

Descriptif du site

Site du Bordelan

- Site situé sur la commune d'Anse, en bordure de la Saône, entre la Saône et l'A6 en face de la commune de Saint-Bernard, qui est reliée au site et au bourg d'Anse par un pont,
- Ensemble d'environ 500 hectares,
- Site à haute valeur environnementale (prairies humides, plans d'eau, maraîchage, champs captants, Znieff de type 1...)
- PPRI
- Liaison verte de la DTA entre Beaujolais et Dombes

Viadorée

- Extension de zone d'activités en limite nord d'Anse et Pommiers, le long de la RD 306 (ex. RN6), au sud de Limas
- Entrée de ville de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et d'Anse

Projets et perspectives d'évolution

Projet mixte du Bordelan :

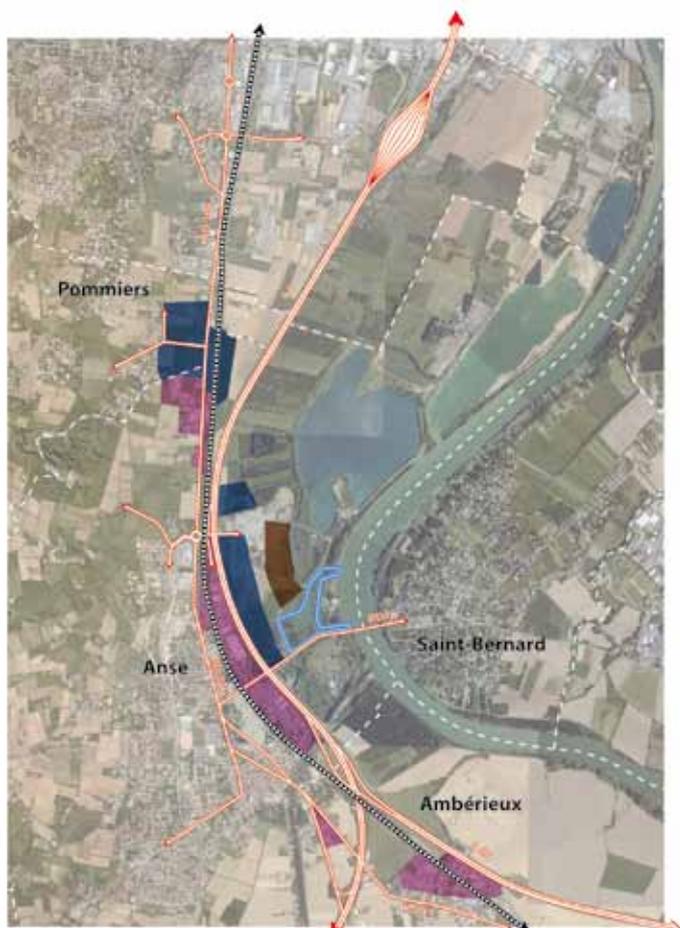
- Activités : 16 hectares
- Bassin et port de plaisance : (3 hectares)
- Hébergement, loisirs : 6 hectares
- Au nord, plateforme de retraitement de déchets du BTP

Viadorée

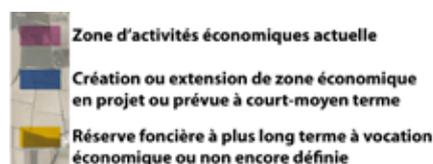
- Périmètre d'étude de 20 hectares, pour une zone d'environ 15 à 16 hectares
- Zone mixte : commerce au sud (9 ha, équipement de la maison et de la personne, pas d'alimentaire), tertiaire (nord) et artisanat/petite industrie (7 ha)
- Volonté de soigner la qualité environnementale et paysagère
- ZAC créée-Phase DUP
- Début travaux été 2010
- Aménagement et commercialisation par la Serl.

Enjeux et questionnements

- Lien entre la zone d'activités et de loisirs et la gare d'Anse à proximité : assurer des continuités,
- Lien avec les projets liés au tourisme fluvial de la Communauté de communes Saône Vallée et du Grand Lyon (Val de Saône) : poursuite de la démarche « La Saône aux mille visages »,
- Lien avec Limas et l'entrée sud de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (Cavil) et les projets développés par la Cavil (zone du Martelet).



Le Colombier à Anse



L'espace d'interface métropolitain A46 nord : éléments de synthèse

Si les sites économiques jouxtant l'A46 nord ne figurent pas sur les cartes des grands sites économiques métropolitains (inter-Scot, Rul...), cette offre multi-site et dispersée n'en représente pas moins une réelle richesse économique, un grand nombre d'emplois et une superficie globale non négligeable.

Des projets de création ou d'extension nombreux

Le diagnostic a montré le nombre important de projets de création ou d'extension d'espaces d'activités le long de l'A46 nord. Ceux-ci semblent « raisonnables » en termes de superficie (15 à 30 hectares en moyenne). Il apparaît néanmoins, que, ajoutés les uns aux autres, ils représentent une « assiette » foncière de plus de 200 hectares.

Une pression qui va s'accroître

Les infrastructures en cours de réalisation (A432, A89...) et les nouveaux projets de développement économique sont susceptibles d'accroître fortement la pression sur l'infrastructure A46 nord d'une part, et sur la couronne agricole de l'aire métropolitaine d'autre part. A terme, il existe un risque de continuum économique, peu compatible avec l'objectif de préservation des espaces agricoles affiché dans la DTA et repris par les Scot.

Des projets au positionnement économique proche et potentiellement concurrents

Les projets de nouvelles zones affichent un positionnement économique similaire : la volonté est d'en faire des sites d'activités « à vocation technologique et industrielle ».

Les projets ne sont pas forcément contradictoires, mais ils risquent de rentrer en concurrence (ex. : ZA Mionnay/ZA Civrieux/extension de la ZA Porte du Grand Lyon à Neyron).

Quelle place pour la logistique dans cet espace ?

Les élus et documents d'urbanisme récusent, en règle générale, toute vocation « logistique » pour leur projet. Ce vocable recouvre néanmoins aujourd'hui des réalités multiples. Une logistique urbaine, de proximité à vocation locale ou métropolitaine, en lien avec les activités de production ou de commerce de gros locales, implantée sur les sites connectés aux réseaux routiers structurants, ainsi qu'aux réseaux ferroviaire et fluvial n'est pas à bannir catégoriquement. Le positionnement industriel actuel n'est d'ailleurs pas sans générer déjà une activité logistique et un flux de poids lourds.

Cinq sites d'interface, cinq problématiques différentes, cinq sites de projet ?

Les cinq sites de projet identifiés au niveau de l'EIM ont des caractéristiques fort différentes.

S'ils revêtent tous un réel intérêt dans le cadre d'une démarche de coopération inter-EPCI et inter-Scot, les problématiques d'aménagement et de développement sont assez différentes.

1. Neyron/Rillieux : un futur grand site de projet urbain ?

Plus proche du centre de l'agglomération lyonnaise, déjà en partie relié par la ligne de trolley-bus C2, remarquablement accessible par la route grâce au diffuseur, et doté d'une importante réserve foncière de long terme, ce site pourrait devenir un site de projet urbain mixte dans les années à venir.

2. Mionnay/Cailloux/Miribel : le cas d'école

Ce site à l'interface de trois communes peut être considéré comme un cas d'école, tant les interactions et les enjeux de coopération entre communes (et EPCI) sont forts. D'où l'idée d'un schéma d'aménagement d'ensemble qui placerait ainsi au cœur du projet la halte ferroviaire des Echets, et proposerait la mixité et la cohabitation entre la fonction résidentielle du hameau des Echets et la fonction économique des zones d'activités l'encerclant.

3. Civrieux/Montanay/Mionnay

L'enjeu principal de ce site éloigné des polarités urbaines réside dans son intégration dans un fonctionnement urbain et économique.

4. Genay/Massieux/Saint-Germain- au-Mont-d'Or/Quincieux : un site majeur à l'échelle de l'EIM

Comment mieux valoriser et utiliser la trimodalité de cet espace ? A plus long terme, comment bien assurer l'intégration d'une plate-forme portuaire dans l'environnement et le fonctionnement actuel du site ? Dans cette entrée nord de l'agglomération lyonnaise, les politiques de requalification et de renouvellement des zones d'activités actuelles restent primordiales et pourraient être plus coordonnées et unifiées entre les EPCI.

5. Anse/Pommiers/Saint-Bernard/ Limas : un site d'interface potentiel ?

Ces deux sites proches ne peuvent être considérés aujourd'hui véritablement comme des sites d'interface « économique », car les espaces économiques des territoires voisins n'interagissent pas aujourd'hui directement avec ces sites. En revanche, des coopérations ont déjà été engagées et devront être poursuivies dans le domaine des loisirs et du tourisme, fluvial notamment.



Entreprise dans la ZA Rosarge aux Echets (Miribel)



ZA des Echets (Miribel)

L'espace d'interface métropolitain A46 nord : enjeux et perspectives

Des enjeux qui se jouent à plusieurs échelles

Dans le système métropolitain, cet espace joue et jouera dans l'avenir un rôle économique de premier rang.

A l'échelle de l'espace d'interface métropolitain, il s'agit de réguler et mieux organiser l'offre en matière de foncier d'activités, et de travailler à la complémentarité entre les vocations des différents parcs d'activités et le type d'offre immobilière proposée.

Enfin, des démarches de coopération beaucoup plus opérationnelles semblent possibles et émergent déjà à l'échelle des cinq sites d'interface identifiés.

La ZA de Mionnay est probablement le site où les questions de coopération se posent fortement tant en matière d'aménagement que de choix de développement.

Coopération, requalification, compacité et préservation du capital « nature » : enjeux majeurs pour l'avenir de l'espace d'interface métropolitain A46 nord

La coopération entre territoires : une nécessité pour des aménagements cohérents

A l'échelle des sites de projet, les coopérations éventuelles se joueront principalement entre les EPCI plutôt qu'entre les Syndicats mixtes de Scot. Dans un premier temps, des chartes partenariales d'aménagement et de développement pourraient être imaginées, se référant à un volet commun « EIM ». Transcender les limites administratives est en effet un des grands enjeux de cet espace.

Au-delà des seules zones d'activités, il existe d'autres enjeux de coopération, sur lesquels les Scot ont formulé des orientations à long terme :

- la question de la création d'une plateforme portuaire,
- la place de la logistique dans cet espace,
- les coopérations à initier autour de l'urbanisme commercial,
- la plaisance et le tourisme fluvial.

Requalification, renouvellement et densification : des conditions pour conserver l'attractivité des sites d'activités existants

Si la réflexion s'est attachée ici à faire état principalement des nouveaux projets d'extension ou de création ex nihilo dans une logique « extensive », ce diagnostic doit mentionner un point clé : celui de la requalification, du renouvellement et de la densification de l'existant. Cet enjeu, affiché dans la plupart des Scot, est plus difficile à relever, mais décisif si l'on veut limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Les nouveaux projets, qui affichent, pour la plupart de hautes ambitions en matière de qualité paysagère et architecturale vont venir concurrencer de plein fouet les zones d'activités existantes, et notamment les zones plus anciennes. Au-delà d'objectifs environnementaux et paysagers, il s'agit de maintenir leur attractivité face à cette offre nouvelle, plus qualitative.

Certains sites font déjà l'objet d'une politique de requalification et de renouvellement depuis quelques années. Il s'agit des zones industrielles anciennes du Grand Lyon, Lyon-Nord et Perica. Demain, cette problématique concernera les parcs d'activités de Trévoux, Reyrieux, Quincieux, Anse ou Miribel.

Aux objectifs de requalification et de renouvellement doit être le plus souvent attaché un objectif de densification et de compacité, sans remettre en cause pour autant la recherche d'une meilleure qualité paysagère et environnementale de l'espace d'activités.

Cette réflexion est sous-tendue par la recherche d'une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des Scot. Le « classement » des sols ne suffit pas. Il est nécessaire aujourd'hui d'instaurer une réelle dynamique de projet et un espace de dialogue entre acteurs sur les territoires à enjeux de l'aire métropolitaine lyonnaise.



Péniches accostées à Genay

Equipe projet : **Sophie-Anne Carrolaggi, Vincent Couturier**

Cartographie : **Philippe Capel**

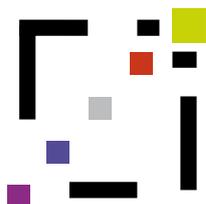
Relecture : **Sandra Marques**

Maquette : **Hervé Fayet**

Agence d'urbanisme pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

L'inter-Scot est une démarche de coopération
entre douze syndicats mixtes porteurs de Scot
de l'aire métropolitaine lyonnaise.
Initié en 2003 par l'Agence d'urbanisme
pour le développement de l'agglomération lyonnaise
et officialisé en 2004 par la signature d'une convention avec les Scot,
ce dispositif témoigne de la volonté politique des collectivités
d'articuler leurs démarches de planification à l'échelle métropolitaine.

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

www.urbalyon.org

Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Villes de Lyon, Villeurbanne, Givors, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais, Syndicats Mixtes du Beaujolais, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot des Monts du Lyonnais, Symalim, CCI de Lyon, Chambre de Métiers, Chambre de l'Agriculture, Sytral, Epora, Ademe, VNF, Caisse des Dépôts et Consignations, Opac du Rhône

Directeur de la publication : **Olivier Frérot**

Référent : **Vincent Couturier** 04 26 99 33 28 v.couturier@urbalyon.org

Coordination démarche inter-Scot : **Sébastien Rolland** 04 26 99 35 70
s.rolland@urbalyon.org